

**DECRET N° 93-338 DU 16 JUILLET 1993**  
portant nomination des Officiers au sein du commandement de la Logistique

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

VU ensemble, les articles 75 et 87 de la Constitution ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées au titulaires de certaines postes administratifs;

Vu le décret n° 84-936 du 25 Octobre 1984 portant création et organisation du Ministère de la Défense Nationale et de la Sécurité;

Vu le décret n° 84-935 du 25 Octobre 1984, portant organisation des Structures du Commandement de la Défense et de la Sécurité;

VU le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le décret n° 93-317 du 24 juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

**D E C R E T E :**

ARTICLE 1er - Les officiers des Forces Armées Congolaises, dont les noms et prénoms suivent sont nommés ainsi qu'il suit :

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| - Directeur Central de l'Intendance                        | Colonel YOKA (Appolinaire)         |
| - Directeur Central du Génie                               | Colonel MOUNDELE-NGO (Benali)      |
| - Directeur Central de l'Armement et des Munitions         | Colonel OSSOMBO (George)           |
| - Directeur Central Auto, Chars et Engins Blindés          | Colonel BIYOH (Alphonse)           |
| - Directeur Central du Train et du Transi                  | Colonel MAKOTO (Sébastien)         |
| - Directeur Central des Carburants, Essence et Lubrifiants | Colonel MBOURA (Gabriel)           |
| - Directeur Central du Service de Santé                    | Colonel MAKOUMBOU NKOUKA (Anselme) |

ARTICLE 2. - Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 3. - Le présent décret, qui prend effet à compter de ce jour Vendredi 16 Juillet 1973, annule toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué par tous les moyens.

Fait à Brazzaville, le 16 Juillet 1973.

Le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement

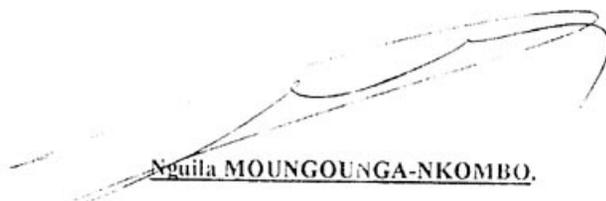
Le Ministre d'Etat, Président du Comité de Défense



Jacques Joachim VIRGILI

Général Raymond DABO SENGOULO

Le Ministre des Finances et du Budget



Ngula MOUNGOUNGA-NKOMBO